

Je soussigné(e),, certifie être :

Allocataire CAF

- **Pour les familles ayant leur(s) enfant(s) en école primaire publique uniquement et/ou inscrit(s) à l'Accueil Passerelle/Accueil Jeunes.**

Autorise la ville de Mordelles à obtenir des services de la CAF, les données nécessaires au calcul de la facturation

N° d'allocataire CAF (7 chiffres) : _/_/_/_/_/_/_

Nom allocataire :

Merci de vous assurer que votre dossier est à jour au niveau de la CAF

N'Autorise pas la ville de Mordelles à obtenir mon quotient CAF des services de la CAF. Par conséquent, veuillez fournir **une attestation de la CAF** mentionnant votre numéro d'allocataire et votre **quotient familial au 1er septembre 2023**

- **Pour les familles ayant leur(s) enfant(s) en école primaire privée et/ou inscrit(s) à l'Accueil Passerelle/Accueil Jeunes, vous devez joindre au présent dossier :**

Une attestation de la CAF mentionnant votre numéro d'allocataire et votre **quotient familial au 1er septembre 2023**

Allocataire MSA ou autre régime

Attestation de paiement de l'organisme versant les prestations familiales, avec indication du **quotient familial au 1er septembre 2023**

Ni allocataire CAF, ni allocataire MSA ou autre régime

Nous pouvons le reconstituer à l'appui des documents suivants :

- ✓ Avis d'imposition ou de non-imposition 2022 (pages ou figurent les ressources déclarées et le nombre de part) ou déclaration intégrale des ressources.
- ✓ En cas de changement de situation, vous devez compléter votre demande en fournissant obligatoirement les trois derniers bulletins de salaires du foyer.

Attention, pour tout dossier incomplet ou tout document non communiqué, le tarif plein sera appliqué, sans effet rétroactif possible.

Le quotient CAF de septembre est appliqué pour l'année scolaire complète. Il est révisable en cas de changement de situation familiale et après fourniture de pièces justificatives. Il n'y a pas d'effet rétroactif.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant dans ce dossier.

Fait à Mordelles, le

Signature

Les informations personnelles recueillies sur cette fiche, sont obligatoires et nécessaires pour assurer la gestion du service proposé par la Mairie de Mordelles (facturation). Vous disposez de droits sur les données vous concernant que vous pouvez exercer auprès du délégué à la protection des données de la collectivité, en adressant une demande par écrit accompagnée d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante :

dpd@cdg35.fr